



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PILOTAGE ADMINISTRATIF – FINANCIER - EMPLOIS - GOUVERNANCE

DIJON, le 26/09/15

Membres présents : Jean-Michel DESMEULES, Rémi MONNERET, Gérard SICH, Kévin VANLIOGLU, Jean-Noël MARTIN, Jean-François CUENOT, Bernard FERRIERE, Sylvie IVALDI, Magali FORTUNADE, Florent BECART.

Début de la séance : 10h00

1) Administratif :

Fonctionnement Ligue / CD :

Gérard SICH demande si tous les départements (Bourgogne et Franche-Comté) envoient le compte rendu de leur Assemblée Générale ainsi que leur bilan financier : aucun en Bourgogne et un en Franche-Comté, le Territoire de Belfort.

Il serait judicieux de recevoir des 8 départements de la future Grande Région leurs états financiers.

A partir de cette saison, la Haute Saône (FC) a décidé de ne plus payer la part régionale des licences promotionnelles. Si le problème persiste en référer à la Fédération.

Lors de la réunion des Présidents, à Paris les 05 et 06 septembre, la FFTT a émis le souhait que les ligues reprennent la main sur les licences. La Franche-Comté, elle, l'a passé aux comités départementaux dès 2002 suite au départ d'une secrétaire.

Actuellement, en Bourgogne, une réunion de travail entre professionnels et élus est programmée une fois par semaine pour faire le point sur les dossiers à traiter, le travail a effectué, les problèmes rencontrés...

Création d'un site « nouvelle région » remplaçant les deux actuels où seront regroupés tous les renseignements administratifs et sportifs répartis en trois zones : la grande région, la Bourgogne et la Franche-Comté (prévoir plusieurs personnes pour mettre en ligne les résultats...) Création aussi d'une commission communication.

Christian PALIERNE, président de la FFTT, va contacter le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétaire d'Etat aux Sports afin que soit accordée une dérogation pour retarder d'une saison les élections des instances dirigeantes pongistes régionales et départementales.

Obligatoirement, les statuts et règlement intérieur sont à réécrire. Il faudra également déterminer l'adresse du siège social. (Gérard SICH et Rémi MONNERET travailleront sur ces dossiers)

Date butoir des fusions : décembre 2017

Etat des lieux :

Comparatif des tarifs généraux :

Après examen des tarifs généraux des deux ligues, il apparaît une gestion différente concernant les quotes-parts licences des départements. En Bourgogne, la ligue fixe le montant que doit percevoir les comités. En Franche-Comté, par contre, chaque comité fixe sa part.

Pour la grande région, il serait préférable d'harmoniser les parts ligues et départementales licences. Et ensuite, chaque comité peut demander directement à leurs clubs une participation supplémentaire par licence demandée. Kevin VANLIOGLU et Jean Noël MARTIN émettent quelques critiques et réserves sur l'application de ce système.

Mode de recouvrement actuel :

En Franche-Comté, les comités reçoivent 4 factures par an (licence et critérium fédéral : part fédérale et régionale) à régler à la ligue.

En Bourgogne, chaque club reçoit une facture mensuelle à régler à la ligue.

Propositions des futurs recouvrements :

- 1) La ligue perçoit par licence la part fédérale, régionale et départementale (hors quote-part locale).
- 2) La ligue perçoit par licence la part fédérale, régionale, départementale ainsi que la quote-part locale.

Après discussion, la proposition n°1 est retenue. Ainsi pour une licence senior, la part régionale se montera à 25 € et la part départementale sera de 10 €.

Etalement des versements des quotes-parts même principe que la fédération

Kévin VANLIOGLU se propose d'effectuer une projection financière sur les différents tarifs appliqués par les ligues et les comités départementaux. Il demande à recevoir les statistiques licences, tarifs licences - critérium fédéral – engagements d'équipe (ligues et comités départementaux).

2) Finances :

Pour la saison 2014/2015, les ligues sont en déficit essentiellement dû à la baisse des licences.

La Bourgogne met un place un plan de redressement, pour la saison 2015/2016, qui consiste à :

- Rompre le contrat de travail avec la technicienne de surface
- Mettre à disposition des clubs contre rémunération un entraîneur itinérant (le CTL)
- Modification des prises en charge financières sur les compétitions nationales (les remboursements des frais des arbitres)
- Supprimer l'arbitrage neutre en régionale 1.

La Franche-Comté va mettre en place une quote-part de 2€ supplémentaire sur la part régionale des licences mais seulement lors de la saison 2016/2017.

Une procédure obligatoire avant fusion sera nécessaire : réalisation d'un audit financier pour chaque région. Celui-ci devra être mené par un cabinet comptable. Gérard SICH va faire demander un devis au cabinet comptable de la ligue de Bourgogne et Rémi MONNERET va faire de même avec le cabinet comptable qui s'occupe d'établir les salaires en Franche-Comté.

Pour la future comptabilité, quelle gestion comptable est la plus adaptée année civile ou sportive ?

3) **Emplois :**

Référentiel des emplois (descriptif des postes, missions) :

Franche-Comté :

Ligue :	Sylvie IVALDI	SAF	CDI	temps plein
	Yannick JACQUIER	CTL	CDI	mi-temps

Doubs :

CD25	Philippe BLARDONE	CTD	CDI	temps plein
CD25	Laurence GUIBRET	Secrétaire	CDD	mi-temps
Club Seloncourt	Tahar KHELLAF	Entraîneur	CDI	temps plein

Jura :

CD39	Yannick JACQUIER	CTD	CDI	mi-temps
Club Jura Morez	Gang XU	Entraîneur	CDI	temps plein
Club Esp Lons Radu	STELEA	Entraîneur	CDI	temps plein
Auto entrepreneur	Lionel SCHLACHTER			

Haut Saône :

Club Vauvillers	Mickaël COLOMBIN	Entraîneur	CDI	temps plein
-----------------	------------------	------------	-----	-------------

Territoire de Belfort :

CD90	Pascal LABBAYE	CTD	CDI	2/3 temps
Auto entrepreneur	Cédric FRELIN			

Bourgogne :

Ligue :	Magali FORTUNADE	SAF	CDI	temps plein
	Florent BECART	CTL	CDI	temps plein

Côte d'Or :

CD21	Matthieu POIRIER	CTD	CDI	temps plein
Groupement employeurs :	Yann YVRAY	Entraîneur	CDI	temps plein
	David LABAUME	Intermittent du spectacle		13h/mois
	Vincent BOUTAVANT	CUI CAE		27h/mois

Nièvre :

CD58	Arnaud LEFEBVRE	CTD	CDI	temps plein
Club ELAN Nevers	Benjamin AUBRY	Entraîneur	CDI	temps plein
Groupements Emp.	Christophe PONCE	Entraîneur	CDI	temps plein

Saône et Loire :

CD71	Yoann GUILLEMIN	CTD	CDI	temps plein
Club UPCV	Frédérique PINTO	Directeur sp.	CDI	temps plein
	Théophile DHOTEL	Entraîneur	CDI	temps plein
	Cyril BERTHIER	Entraîneur	CDI	temps plein
Club FC Gueugnon	Guillaume PAGOTTO	Entraîneur	CDI	temps plein +Mairie
Auto entrepreneur	Christian AUCOURT	interventions sur 4 clubs		

Yonne :

CD89	Alain BAPTISTE	CTD	CDI	temps plein
Club ES Appoigny	Antoine DI PIETRO	Entraîneur	CDI	temps plein

Pour les emplois spécifiquement "Ligues", une projection financière devra être réalisée en tenant compte des ajustements possibles dans le respect du code du travail et de la convention collective nationale du sport.

Mission : Jean Michel DESMEULES - Rémi MONNERET - Gérard SICH.

Fin de la séance : 17h00

Secrétaires de séance : Magali FORTUNADE et Sylvie IVALDI

De la part de Jean-Michel DESMEULES
Coordinateur de la Commission Administratif,
Emplois et Finances
BOURGOGNE FRANCHE COMTE

DIJON, Le 22/09/15

CONVOCATION

A l'attention des membres concernés

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour pour notre réunion de travail du 26/09/15 au siège de la LBTT.

- **Administratif** : Etat des lieux, Fonctionnement Ligue/CD. Comparatif des tarifs généraux
- **Finances** : Etudes des bilans des 3 dernières années
- **Emplois** : Référentiel des emplois (descriptif des postes, missions + salaires)

L'amplitude horaire prévue est de 10h (Accueil) à 17h (Clôture).

Jean-Michel DESMEULES.



LBTT - 48 Boulevard de la Marne - 21000 DIJON - 0380421402
LFCTT - Maison Régionale des Sports - 3 Avenue des Montboucons -
25000 BESANCON - Tél : 09 77 71 70 24